



DÉCISION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTÈRE DE LA
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION : AD-AGAJ-0753

I. Cadre de la décision

Mentionnez la ou les disposition(s) en vertu de laquelle / desquelles la délégation est donnée.

X Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française :

Article 30, §1er, 3°

Article 30, §3

Autre(s) texte(s) juridique(s) :

Précisez les articles justifiant la décision.

Acte de délégation préalable (en cas d'absence ou d'empêchement) :

Si la délégation est donnée en vertu d'un acte de délégation préalable, indiquer les références de celui-ci ainsi que les dispositions qui autorisent une délégation en cascade.

II. Identification

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation

- Entité : Administration générale de l'Aide à la Jeunesse et du Centre pour Mineurs dessaisis
- Rang et/ou fonction : 16+
- Nom et prénom : DEVIS Valérie

B. Le subdélégataire qui reçoit délégation

- Entité : Direction du Service de Protection de la Jeunesse de Mons du Service général des Services de l'Aide à la Jeunesse et des Services de la Protection de la Jeunesse et de l'Adoption
- Rang et/ou fonction : 12



- Nom et prénom : RUFIN Marie-Dominique

III. Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez-la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

TABLEAU 1 : compétences à effets **internes**

| Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte | Description de la compétence à effet INTERNE |
|---|---|
| Art. 30, §1er, 3° | Approuver les états de frais de route, autres que ceux visés à l'article 30, sous 2°, et de séjour des membres du personnel relevant de la Direction du Service de Protection de la Jeunesse de Mons du Service général des Services de l'Aide à la Jeunesse et des Services de la Protection de la Jeunesse et de l'Adoption |

TABLEAU 2 : compétences à effets **externes** (affectent les tiers)

| Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte | Description de la compétence à effet EXTERNE |
|---|--|
| / | / |

IV. Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

(Facultatif - les suppléants éventuels recevront copie de la présente)

En cas d'absence du subdélégué la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°1 :

- o Entité : Direction du Service de Protection de la Jeunesse de Mons du Service général des Services de l'Aide à la Jeunesse et des Services de la Protection de la Jeunesse et de l'Adoption
- o Rang et/ou fonction : Directrice adjointe
- o Nom et prénom : RESSORT Laetitia

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué et du suppléant n°1, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°2 :

- o Entité : Direction du Service de Protection de la Jeunesse de Mons du Service général des Services de l'Aide à la Jeunesse et des Services de la Protection de la Jeunesse et de l'Adoption



o Rang et/ou fonction : Déléguée en chef

o Nom et prénom : PREYAT Isabelle

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué et des suppléants n°1 et n°2, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°3 :

o Entité : Direction du Service de Protection de la Jeunesse de Mons du Service général des Services de l'Aide à la Jeunesse et des Services de la Protection de la Jeunesse et de l'Adoption

o Rang et/ou fonction : Délégué en chef

o Nom et prénom : PAUWELS François

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué et des suppléants n°1, n°2 et n°3, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°4 :

o Entité :

o Rang et/ou fonction :

o Nom et prénom :

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

V. Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence

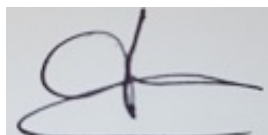
Indiquez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléguées.

VI. Durée de la délégation

A défaut de préciser la date d'entrée en vigueur de l'acte de subdélégation, celui-ci sera réputé entrer en vigueur à dater de sa signature.

- Date d'entrée en vigueur :
- Date de fin (*facultatif*) :

Date et signature du subdélégué



Valérie DEVIS
Signature simple
24/08/2022 15:10:57

Date et signature de l'autorité délégataire





Laetitia RESSORT
Signature simple
23/12/2022 18:34:11



Isabelle PREYAT
Signature simple
13/12/2022 13:22:21



Marie-Dominique RUFIN
Signature simple
27/10/2022 15:03:08



François PAUWELS
Signature simple
22/12/2022 10:55:40

